AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1538
FR0000125585-FS0843

12 septembre 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CASINO GUICHARD-PERRACHON

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 septembre 2018, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 septembre 2018, le seuil de 5% du capital de la société CASINO GUICHARD-PERRACHON et détenir, indirectement par l'intermédiaire de la société UBS Switzerland AG qu'elle contrôle, 120 336 actions CASINO GUICHARD-PERRACHON représentant autant de droits de vote, soit 0,11% du capital et 0,07% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
UBS Switzerland AG	120 336	0,11	120 336	0,07
Total UBS Group AG	**120 336**	**0,11**	**120 336**	**0,07**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions CASINO GUICHARD-PERRACHON hors marché.

Le déclarant a précisé détenir, en application de l'article 233-9, 6° du code de commerce, 88 336 actions CASINO GUICHARD-PERRACHON (prises en compte dans la détention figurant ci-dessus) faisant l'objet d'une faculté de rappel à tout moment par suite de la conclusion d'un prêt de titres portant sur lesdites actions CASINO GUICHARD-PERRACHON.

[1] Sur la base d'un capital composé de 109 729 416 actions représentant 161 067 902 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.